



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-219

Déposé le : 28.08.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Marchés publics en 2018, où en est-on dans la poursuite de la simplification et la diminution de la charge administrative des procédures ?

Texte déposé

En 2014, tant le député Frédéric Borloz que moi-même avons déposé des interpellations concernant les problèmes liés aux marchés publics (interpellations 14_INT_285 et 14_INT_293) soulevant différentes critiques liées notamment aux procédures en demandant s'il n'était pas possible de les simplifier et de diminuer la charge administrative.

Dans les réponses il était notamment indiqué que :

- La législation fédérale sur les marchés publics ne s'applique pas aux marchés organisés par les pouvoirs adjudicateurs du canton de Vaud
- Que le canton suivrait la ligne de la révision du projet d'Accord intercantonal (P-AIMP) induit par la révision de l'Accord international sur les marchés publics (AMP révisé)
- Que le processus d'adoption du P-AIMP suivait son cours avec une adoption planifiée en 2017

Simplifier et diminuer la charge administrative des procédures de marchés publics devrait être l'un des thèmes prioritaires du Conseil d'Etat dans ce domaine critiqué, tant par les pouvoirs adjudicateurs, au niveau cantonal et communal, que par les soumissionnaires.

La récente action de l'Etat en ce qui concerne le respect des aspects sociaux dans les marchés publics est un exemple à poursuivre, puisqu'au travers d'un guide pratique (distribué en avril dernier à tous les députés lors d'une séance du Grand conseil) tout pouvoir adjudicateur pourra s'y référer et facilement mettre en œuvre les différentes mesures proposées. Ainsi, le but d'uniformiser la pratique pourrait être atteint.

Rappelons-le, ce guide est le fruit d'un partenariat entre le Centre de compétences sur les marchés publics du canton de Vaud, la section vaudoise de la Société des ingénieurs et des architectes (SIA-VD) et la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) dans le cadre du Groupe vaudois pour des

marchés publics éthiques. Ce groupe réunit tous les acteurs principaux du secteur vaudois de la construction et qui est l'auteur de la charte éthique vaudoise des marchés publics.

Il serait judicieux de poursuivre ce partenariat sur d'autres thèmes des marchés publics dans tous les secteurs. Citons, à titre d'exemple, la définition des critères d'adjudication et leurs pondérations, notamment celui du prix.

Dans ce sens, l'Etat pourrait soutenir les pouvoirs adjudicateurs qui en font la demande et plus particulièrement, les communes et les associations de communes et les organisateurs de procédures afin que ces derniers puissent tirer profit des compétences des services de l'Etat et plus largement, des membres du Groupe vaudois pour des marchés publics éthiques. C'est, en effet souvent dans la construction que, des améliorations sont attendues, même si tous les secteurs, comme rappelé plus haut, souhaitent une meilleure définition des critères d'adjudication et de pondération. Cela permettrait également de mettre à jour les données publiées sur la plateforme de communication des marchés publics (Simap). Une récente étude du prof Matthias Stürmer de l'Université de Berne a démontré que les cantons pouvaient encore progresser dans leur communication dans ce domaine.

A ce titre, les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

- Les communes et les associations de communes ainsi que les organisateurs de procédures pourront-ils bénéficier, à l'avenir, des compétences des services de l'Etat et plus largement, des membres du Groupe vaudois pour des marchés publics éthiques dans le domaine des marchés publics afin de simplifier et diminuer la charge administrative des procédures ?
- Le cas échéant, quels moyens sont prévus à cet effet ?
- Où en est l'application d'adoption par le canton du processus P-AIMP avec quelles nouveautés ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



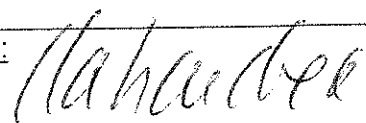
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquoz Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Gardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Gross Florence

Guignard Pierre

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

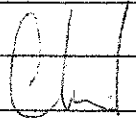
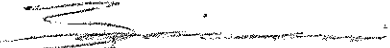
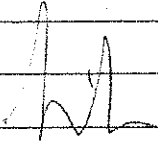
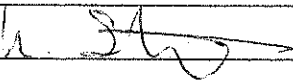
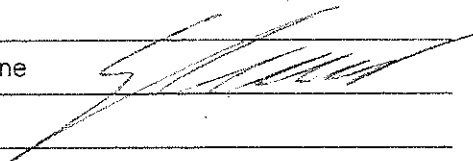
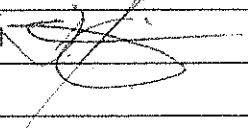
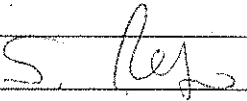
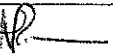
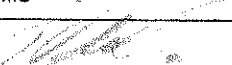
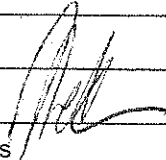
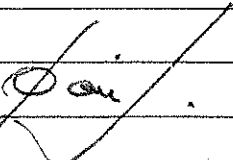
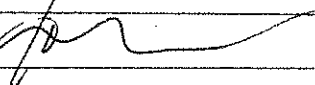
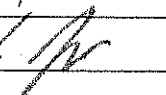
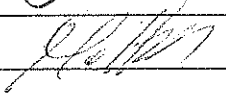
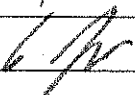
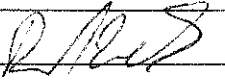
Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice 	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella 
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier 	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick 
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric 
Luisier Brodard Christelle 	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas 
Masson Stéphane 	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane 	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise 	Volet Pierre 
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Vuilleumier Marc 
Mojon Gérard 	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette 	Wüthrich Andreas 
Mottier Pierre François 	Rubattel Denis	Zünd Georges 
Neumann Sarah	Ruch Daniel 	Zwahlen Pierre